

Les employeurs flamands disent merci à Éliane Tillieux

Ce n'est pas tous les jours que les patrons flamands envoient des fleurs aux Wallons. Mais la réforme des aides à l'emploi rend les travailleurs wallons attractifs.

● **Pascale SERRET**

« Les demandeurs d'emploi wallons deviennent plus avantageux sur le plan financier pour l'employeur flamand » : c'est le constat du Syndicat neutre pour indépendants, le SNI.

En quoi sont-ils plus avantageux aujourd'hui qu'hier ? Parce que la Région wallonne a réformé ses aides à l'emploi. Et que la nouvelle mécanique vient d'entrer en action le 1^{er} juillet, sous l'impulsion de la ministre wallonne de l'Emploi Éliane Tillieux. Socialiste et par conséquent probablement en plein dans ses cartons, par la volonté du partenaire cdH. Le SNI salue explicitement la ministre. Elle apprécie l'hommage.

1. « C'est devenu très avantageux d'engager des Wallons » Il y avait déjà une tendance assez nette, relève le SNI sur base des chiffres du VDAB et du Forem : « Le nombre de personnes wallonnes qui ont commencé à travailler en Flandre a augmenté de 23 % entre 2014 et 2016 ». La courbe devrait s'accroître, considère le SNI, puisque « le 1^{er} juillet 2017,

il est devenu très avantageux sur le plan financier d'engager certains demandeurs d'emploi wallons pour les employeurs flamands. »

2. « Ce qui est beau dans cette histoire... » Ça n'a pas échappé à la présidente du SNI Christine Mattheeuws : dans cette réforme massive, « un certain nombre d'allocations de travail sont liées au lieu de résidence du travailleur et non au lieu d'établissement de l'employeur », explique Christine Mattheeuws, la présidente du SNI. « C'est ce qui est beau dans cette histoire », commente-t-elle. C'est le cas pour les demandeurs d'emploi de longue durée ou les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans ou de plus de 55 ans. Pour ces catégories, l'employeur peut cumuler aides wallonnes et prime flamande (un nouvel incitant à l'embauche). « C'est pour cette raison que les coûts salariaux de ce travailleur diminuent fortement. »

3. « Ce qui attire l'attention » : les moins de 25 ans L'allocation de travail de 500 € par mois à l'embauche des moins de 25 ans peu qualifiés intéresse particu-

lièrement le SNI. « C'est ça qui attire l'attention », confirme Christine Mattheeuws. Tout comme les 700 € par mois proposé pendant un an à l'employeur si le jeune de moins de 25 ans recherche un emploi depuis au moins 18 mois. En résumé : de quoi « économiser jusqu'à 700 € par mois du salaire net du travailleur wallon. Ce qui n'est pas un montant négligeable ».

4. Du boulot pour les Wallons, des économies pour les Flamands

« Ces prochaines années, l'organisation des entrepreneurs indépendants s'attend à ce que de plus en plus de personnes wallonnes viennent travailler en Flandre. Au total, 52 000 personnes wallonnes travaillent en Flandre. » Et ça pourrait donc encore augmenter. « Les demandeurs d'emploi wallons sont nécessaires pour combler le déficit sur le marché de l'emploi dans plusieurs régions flamandes. Alors que le taux de chômage reste encore assez élevé en Wallonie, le nombre de demandeurs d'emploi dans certaines régions flamandes a été réduit à zéro. Les deux régions peuvent donc s'entraider et se renforcer sur ce plan. » Du win-win, selon le SNI. ■

« Ce n'est pas l'objectif mais c'est positif »

« **L'**objectif de toute cette réforme n'était évidemment pas de donner de la main-d'œuvre à la Flandre. Mais c'est un effet indirect positif et j'en suis très heureuse », réagit Éliane Tillieux.

La ministre wallonne rappelle que l'objectif premier de tout ce chantier rendu possible par la 6^e réforme de l'État, c'était d'augmenter le taux d'emploi.

« Chez nous, pour coller à la réalité du terrain socio-économique, on a misé sur l'activation », précise-t-elle.

Après une longue et minutieuse concertation avec les partenaires sociaux sur le « pacte pour l'emploi et la formation », les choses ont pu se concrétiser. Dont cette réforme des aides à

l'emploi et le plan « Impulsion » (Impulsion – 25 ans, Impulsion 55+, etc.).

« Il y avait un objectif : la portabilité de ces aides, rappelle-t-elle. Le demandeur d'emploi bénéficie de l'aide quel que soit l'endroit où il décroche un travail. Parce que ça reste ça, l'objectif : avoir un emploi. S'il en trouve un Wallonie, très bien. Si c'est en Flandre ou à Bruxelles, tant mieux aussi. Et je suis très heureuse que la Flandre prenne conscience du travail réalisé chez nous. Les employeurs flamands sont en demande. Eh bien, je préfère qu'ils embauchent un Wallon plutôt qu'un Français, tant qu'à faire... S'il y a un appel d'air chez eux, qu'il profite aux Wallons ! On a toujours encouragé la mobilité sur le marché du travail... » ■ P.S.